



Foire aux questions (FAQ)

1. Qu'est-ce que MusicMark?

MusicMark est une collaboration entre ASCAP, BMI et SOCAN qui simplifie le processus d'enregistrement des œuvres musicales pour les éditeurs. Grâce à MusicMark, les éditeurs de musique peuvent enregistrer simultanément des lots d'œuvres auprès des trois sociétés de gestion des droits d'exécution. Il en résulte un parcours plus fluide, de l'enregistrement au versement des redevances, tant pour les éditeurs que pour les sociétés (PRO).

2. En quoi MusicMark m'est-il utile?

MusicMark offre aux éditeurs de musique un moyen efficace et synchronisé d'enregistrer leurs œuvres auprès d'ASCAP, de BMI et de SOCAN simultanément. Vous pouvez soumettre vos œuvres par lots au moyen de l'enregistrement CWR (Common Works Registration; en français, Enregistrement des œuvres communes) ou de l'enregistrement EBR (Electronic Batch Registration; en français, Enregistrement électronique par lot). Le CWR est le format de texte standard de l'industrie, utilisé à l'échelle mondiale pour l'enregistrement des œuvres, tandis que l'EBR est un format de chiffrier (Excel) simplifié, destiné aux enregistrements par lots.

3. Pourquoi dois-je adhérer aux Conditions d'utilisation et à la Politique de confidentialité de MusicMark?

Nos nouvelles conditions d'utilisation et notre nouvelle politique de confidentialité visent à protéger les redevances et les données de nos membres, ainsi qu'à prévenir les enregistrements frauduleux.

4. Que fait MusicMark pour sécuriser les données que je sou mets et prévenir la fraude?

Vos fichiers d'enregistrement seront téléversés sur un serveur FTP sécurisé dédié à votre entreprise. De plus, tous les utilisateurs de MusicMark doivent accepter le contrat de [conditions d'utilisation](#) de MusicMark, qui interdit

explicitement son utilisation à des fins de soumissions frauduleuses ou à tout autre usage inapproprié, afin de protéger les redevances et les données de nos membres.

5. Comment puis-je commencer?

Envoyez un courriel à MusicMark@MusicMark.com. Un représentant de MusicMark, issu de l'une des trois sociétés, vous répondra avec des instructions concernant la soumission de vos fichiers, y compris la phase de test obligatoire, qui atteste que vos fichiers peuvent être traités avec succès par MusicMark.

6. Qui peut utiliser MusicMark?

Si vous êtes membre ou affilié d'ASCAP, de BMI ou de SOCAN, vous pouvez soumettre des œuvres à MusicMark. Les affiliés d'autres sociétés de gestion des droits d'exécution ne sont pas admissibles pour le moment.

7. Vais-je recevoir mes chèques de redevances de MusicMark?

Non, vous continuerez de recevoir vos chèques de redevances de la part de votre ou de vos sociétés de gestion des droits d'exécution.

8. Pourquoi dois-je fournir des renseignements sur le territoire?

Étant donné que chaque société (ASCAP, BMI et SOCAN) reçoit les mêmes renseignements en même temps, il est important que chacune dispose d'indications claires sur la désignation de la partie habilitée dans son territoire respectif. Cela aide chaque société à élaborer un dossier plus précis pour le territoire qu'elle représente.

9. Puis-je soumettre des fichiers pour un territoire précis à MusicMark?

Oui. Par exemple, vous pouvez indiquer qu'une œuvre que vous enregistrez vise uniquement les États-Unis, l'Amérique du Nord, le monde entier, etc. Gardez simplement à l'esprit que MusicMark ne peut traiter que les fichiers destinés aux territoires du monde, à l'Amérique du Nord, aux États-Unis ou au Canada. Si votre soumission ne couvre aucun de ces territoires, elle sera rejetée.

10. Puis-je apporter des modifications à des œuvres déjà enregistrées au moyen de MusicMark?

Oui, vous pouvez apporter des modifications à des œuvres déjà enregistrées au format MusicMark CWR ou MusicMark EBR. Les corrections ou modifications apportées à des œuvres déjà enregistrées doivent être soumises à MusicMark au moyen d'une transaction REV (révision). Dans MusicMark, une transaction REV est un type de soumission spécifique, utilisée pour corriger ou modifier des œuvres musicales déjà enregistrées dans le cadre de la norme Common Works Registration (CWR). Pour en savoir plus, consultez notre [CWR: Guide de démarrage](#) ou notre [EBR: Guide de démarrage](#).

11. Qu'est-ce qu'un ISWC?

Le Code international normalisé des œuvres musicales (International Standard Musical Work Code), ou ISWC, est un numéro de référence ISO (Organisation internationale de normalisation) unique, permanent et reconnu à l'échelle internationale, utilisé pour identifier les œuvres musicales et suivre leur utilisation partout dans le monde.

12. Vais-je recevoir des ISWC avec mes fichiers d'accusé de réception?

Si les œuvres que vous enregistrez répondent aux critères d'attribution d'un ISWC, les ISWC seront inclus dans les deuxièmes fichiers d'accusé de réception que vous recevrez de chacune des trois sociétés.

13. Mes œuvres recevront-elles un identifiant d'œuvre MusicMark?

Non. Votre ou vos sociétés de gestion des droits d'exécution continueront d'attribuer les identifiants d'œuvre, comme à l'habitude.

14. Que sont les identifiants d'œuvre du soumetteur (Submitter Work IDs) et les numéros d'IP du soumetteur (Submitter IPs)?

Un identifiant d'œuvre du soumetteur (Submitter Work ID) est le code unique que vous attribuez à une œuvre dans votre propre système. Un numéro d'IP du soumetteur (Submitter IP) est le code unique que vous attribuez à une partie ayant droit dans votre propre système.

15. Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions concernant mes fichiers?

Communiquez avec nous à l'adresse MusicMark@MusicMark.com.

Enregistrement électronique par lots (EBR)

1. Qu'est-ce que l'enregistrement électronique par lots (EBR)?

L'enregistrement électronique par lots (EBR) est un moyen d'enregistrer plusieurs œuvres à la fois au moyen d'un fichier Microsoft Excel soumis par l'intermédiaire d'un serveur SFTP. Les éditeurs peuvent utiliser l'EBR comme solution de rechange aux enregistrements CWR effectués au moyen de MusicMark ou aux enregistrements en ligne effectués directement auprès de chacune des trois sociétés.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de l'EBR avec MusicMark, consultez notre [EBR: Guide de démarrage](#).

2. Comment puis-je soumettre des fichiers EBR à MusicMark?

Envoyez un courriel à MusicMark@MusicMark.com pour commencer. Après avoir reçu vos identifiants de connexion de test, vous pourrez téléverser des fichiers EBR de test sur le portail SFTP d'essai. Une fois les tests réussis, vous recevrez de nouveaux identifiants de connexion pour téléverser des fichiers EBR sur le portail SFTP de MusicMark.

3. À quoi puis-je m'attendre après avoir soumis mon fichier EBR?

Vous recevrez le premier accusé de réception de MusicMark, qui confirme la validation du fichier et indique les œuvres qu'ASCAP, BMI et SOCAN accepteront ou rejeteront. Cet accusé de réception est généralement traité par MusicMark dans un délai de 24 à 48 heures. Vous recevrez également un deuxième accusé de réception de chaque société, conformément aux pratiques de traitement actuelles de celle-ci. Consultez notre [EBR: Guide de démarrage](#) pour en savoir plus.

4. Comment puis-je indiquer les renseignements relatifs à une entente de sous-édition ou d'administration?

Tous les renseignements relatifs au sous-éditeur ou à l'administrateur doivent être saisis dans les champs « AM/Sub Pub » du fichier EBR. Veillez à inclure les numéros IPI (Interested Parties Information), les territoires visés et les parts de perception le plus précisément possible.

5. Comment puis-je indiquer que mon entente de sous-édition ou d'administration s'applique à un territoire précis?

Si votre entente s'applique à plusieurs territoires, vous devez indiquer le sous-éditeur ou l'administrateur pour chaque territoire visé individuellement. Par exemple, si votre administrateur perçoit pour les territoires des États-Unis et du Canada, vous devez saisir les renseignements de l'administrateur, puis sélectionner le territoire des États-Unis, puis saisir à nouveau les renseignements de l'administrateur et sélectionner le territoire du Canada. Pour plus de détails, veuillez consulter l'onglet « Instructions » du modèle Excel fourni.